



**CONSEIL COMMUNAL DU 3 SEPTEMBRE 2009**  
**Condensé des points de l'ordre du jour**

**SEANCE PUBLIQUE**

**1. Installation d'un nouveau conseiller communal**

Suite à la démission de Mme Stéphanie BELLEM en sa qualité de Conseillère communale, le Conseil communal voudra bien installer dans les fonctions de Conseiller communal effectif, le deuxième suppléant de la liste n° 5 *CDh*, M. Pierre-François NIHANT.

**2. Commissions communales – Désignation d'un nouveau représentant.**

Suite à la démission de Mme Stéphanie BELLEM en sa qualité de Conseillère communale, le Conseil communal voudra bien procéder à la désignation de son remplaçant dans les commissions communales des 5e et 6e Echevins.

**3. Asbl Château d'Oupeye – Démission d'un membre de l'Assemblée générale.**

Suite à la démission de Mme Stéphanie BELLEM en sa qualité de Conseillère communale et de membre de l'Assemblée générale à l'asbl Château d'Oupeye, le Conseil communal voudra bien désigner son remplaçant en qualité de membre à l'Assemblée générale.

**4. Représentation dans l'intercommunale TECTEO (ancien ALE) – Remplacement d'un membre du Conseil communal.**

Suite à la démission de Mme Stéphanie BELLEM en sa qualité de Conseillère communale, le Conseil communal voudra bien désigner son remplaçant en qualité de représentant du groupe de la majorité du Conseil communal à dater de ce jour et pour la durée restante de la législature.

## **5. Informations**

- Financement alternatif – Réalisation d'un bâtiment en gros œuvre fermé phase I – Octroi d'une subvention de 1.091.570,00 € par le SPW.
- Réponse à la question de la Conseillère communale Mme HENQUET-MAGNEE lors du conseil communal du 25 juin 2009 relative à la procédure de désaffectation de la station d'essence de Haccourt.
- Réponse à la question des Conseillers communaux MM. ROUFFART et JEHAES lors du conseil communal du 28 mai 2009 relative au point portant sur l'approbation d'une convention avec la Communauté française – Partenariat public/privé.
- Réponse à la question des Conseillers communaux MM. ROUFFART et JEHAES lors du conseil communal du 28 mai 2009 relative à la mission d'architecte pour l'école de Houtain.
- Réponse à la question du Conseiller communal M. JEHAES lors du conseil communal du 25 juin 2009 relative au chantier de l'esplanade et du parc du Château d'Oupeye, notamment sur la modification du revêtement sur la partie de l'esplanade qui impliquait peut-être une modification du permis d'urbanisme.
- Réponse à la question du Conseiller communal M. JEHAES lors du conseil communal du 25 juin 2009 relative à la perception des recettes résultant des conventions d'occupation régulières de diverses salles communales par des clubs et associations utilisateurs.
- Réponse à la question du Conseiller communal M. JEHAES lors du conseil communal du 25 juin 2009 relative à la problématique des personnes à mobilité réduite à l'occasion des dernières élections.
- Réponse à la question du Conseiller communal M. JEHAES lors du conseil communal du 28 mai 2009 relative à l'état d'avancement du PCDN d'Oupeye.

## **6. Règlements de police**

- Règlement de police relatif à la création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées rue des Néfliers 14 à Hermée en faveur d'un riverain handicapé des membres inférieurs.
- Abrogation d'un règlement de police du 29 juin 2006 établissant un emplacement de stationnement en faveur d'une personne handicapée rue Vallée 23 à Hermalle suite au déménagement du bénéficiaire.

## **7. TECTEO – Assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2009.**

Le Conseil communal voudra bien faire savoir s'il entend se prononcer sur les points de l'Assemblée générale extraordinaire de TECTEO. Toutefois, en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux administrateurs et aux membres du Collège visé à l'article L1523-24 du CDLD, les questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibération du Conseil communal est considérée comme une abstention de la part de l'associé (art. L1523-12 du CDLD).

## **8. HOLDING COMMUNAL SA – Assemblée générale du 30 septembre 2009.**

Le Conseil communal voudra bien se prononcer sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du HOLDING COMMUNAL SA qui comporte notamment l'augmentation du capital. Une réunion d'information est prévue ce jeudi 27 août 2009.

## **9. Dénomination d'une nouvelle voirie à Oupeye – Vivegnis**

Suite à l'octroi d'un permis de lotir comportant 72 habitations rue du Tournay à Oupeye comportant une nouvelle voirie interne, le Conseil communal voudra bien dénommer celle-ci "rue du Panorama".

## **10. Règlement communal relatif à la délinquance environnementale – Désignation d'un fonctionnaire sanctionnateur et d'agents constatateurs**

Le Décret du 5 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement permet d'incriminer par voie de règlements communaux des faits définis spécifiquement à savoir:

- l'incinération des déchets ménagers,
- l'abandon de déchets,
- les infractions de 3e et 4e catégorie aux lois et décrets visés à son art. D.138.

Ces infractions peuvent faire l'objet d'une amende administrative à la condition d'une part qu'elles soient visées par un règlement communal et d'autre part, que le Conseil communal désigne un fonctionnaire sanctionnateur.

Le Conseil communal voudra bien adopter un règlement en matière de délinquance environnementale, confirmer nos deux agents constatateurs dans cette nouvelle mission et solliciter la province pour la désignation d'un fonctionnaire sanctionnateur.

## **11. Sanctions administratives – Procédure de médiation – Convention de collaboration avec la ville de Liège**

Le pouvoir fédéral a mis à disposition de la ville de Liège un médiateur afin de permettre l'approche de la délinquance juvénile.

Dans le cadre de l'application d'un règlement communal relatif aux sanctions administratives, la ville de Liège s'engage à faire bénéficier notre commune des services de ce médiateur.

Le Conseil communal voudra bien arrêter les termes d'une convention de collaboration à cet effet.

## **12. Arrêt des termes d'une convention d'occupation d'un bien immeuble sis à Vivegnis, rue Carpay, destiné à l'accueil de la petite enfance**

Le bâtiment qui sera destiné à l'accueil d'enfants de 0 à 3 ans localisé dans le lotissement est en voie d'achèvement rue Carpay à Vivegnis. Le Conseil communal est invité à arrêter les termes d'une convention d'occupation de ce bien à passer avec l'asbl Garderie des tout petits ayant pour objet l'accueil de la petite enfance reconnue et agréée par l'ONE. La commune concède à l'occupant un droit d'occupation à durée indéterminée. Il peut toutefois y être mis fin dans tous les cas moyennant un préavis de six mois L'occupant s'engage à prendre en charge 50 % des frais de fonctionnement.

### **13. Octroi de subsides et avantages en nature**

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de la décision du Collège communal du 24 juin 2009 relative à un avantage en nature estimé à 1.390 € concédé à l'asbl Sporting Volley Club Hermalle-Viosaz à l'occasion de l'organisation de son tournoi de Beach Volley 2009.

### **14. Marché relatif à l'étude d'un système de chauffage basse température dans le cadre de l'aménagement d'un plateau de bureaux et attribution du marché – Prise de connaissance et acceptation de la dépense**

De manière à répondre à des critères de performance énergétique dans le cadre de ce projet subsidié, le Collège communal, en séance du 24 juin 2009, en urgence et en l'absence de crédits, a décidé de passer un marché par procédure négociée en vue de l'étude d'un système de chauffage basse température par pompe à chaleur et géothermie et approuver le cahier spécial des charges. Le 1er juillet 2009, le Collège communal a adjugé ce marché pour un montant de 13.700 €TVAC. Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de ces deux décisions et en accepter la dépense.

### **15. Aménagement intérieur du plateau de bureaux pour l'administration communale – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges**

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par adjudication publique relatif à l'aménagement intérieur d'un plateau de bureaux et approuver le cahier spécial des charges.

### **16. Remplacement de châssis de fenêtres et portes extérieures dans les écoles de Haccourt, Hermée (maternel) et Vivegnis Centre – Approbation du mode de passation du marché et du cahier spécial des charges**

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par adjudication publique au montant estimé à 174.539,17 €TVAC en vue de procéder au remplacement des châssis de fenêtres et de portes extérieures dans les écoles de Haccourt, Hermée (maternel) et Vivegnis Centre et approuver le cahier spécial des charges. Le SPW accorde un subside global estimé de 108.337,50 €

### **17. Remplacement d'un bardage à l'école communale de Haccourt – Approbation du mode de passation du marché et du cahier spécial des charges**

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée estimé au montant de 21.345,25 €TVAC et approuver le cahier spécial des charges en vue de procéder au remplacement d'un bardage à l'école communale de Haccourt.

## **18. Acquisition de matériel informatique pour la Cyberthèque d'Oupeye – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges**

Le Conseil communal voudra bien passer un marché par procédure négociée estimé au montant de 2.964,50 €TVAC en vue d'acquérir du matériel informatique pour la Cyberthèque d'Oupeye et approuver le cahier spécial des charges. Le SPW accorde une subvention plafonnée à 3.000 €à cet effet.

## **19. Conventions passées avec l'AIDE et la SWDE concernant la coordination-réalisation d'un chantier rue Wérihet à Vivegnis – Ratification**

Par décisions du 12 août 2009, le Collège communal a arrêté les termes d'une convention avec l'AIDE et la SWDE en vue de confier à un technicien communal la mission de coordination-réalisation des travaux de voirie et d'égouttage de la rue Wérihet à Vivegnis de manière à ne pas apporter de retard au démarrage de ce projet. Le Conseil communal voudra bien ratifier les deux décisions du Collège communal.

## **20. Retiré.**

## **21. Personnel enseignant – Prise en charge de plusieurs périodes/semaine – Ratification**

Par décision du 17 juin 2009, le Collège communal a décidé, en vue d'assurer un encadrement adéquat pour un enseignement de qualité et de sécurité optimal lors des cours de natation, 73 périodes pour le mois de septembre 2009 et 82 périodes pour la période du 1er octobre au 30 juin 2010. Le Conseil communal voudra bien ratifier ladite décision.

## **22. Calendrier des congés et vacances dans l'enseignement – Année scolaire 2009-2010 – Arrêt**

Le Conseil communal voudra bien arrêter le calendrier des congés et vacances des écoles communales pour l'année scolaire 2009-2010.

## **23. Aménagement de voirie à Haccourt – Article 128 du CWATUP**

Dans le cadre du projet urbanistique de la construction d'un magasin COLRUYT avec un parking de 134 places à Haccourt, le Conseil communal voudra bien décider l'élargissement de la route et la création d'une bande centrale destinée à l'insertion des véhicules et à la sécurité des piétons.

## **24. Patrimoine communal – Création d'une servitude de passage en sous-sol à Haccourt**

Ce point est retiré.

**25. Questions orales**

**26. Approbation du projet de PV de la séance publique du 23 juillet 2009**

**SEANCE A HUIS CLOS**

**27. Personnel communal – Mises en disponibilité**

- Un ouvrier définitif, du 20/07 au 30/08/2009, soit 42 jours calendriers.
- Une employée d'administration définitive, du 27 au 31/07/2009.

**28. Personnel enseignant – Désignation temporaire – Ratification**

- à titre temporaire une institutrice maternelle.

**29. Personnel enseignant – Demandes d'interruption de carrière, à temps partiel – Ratification**

- à temps partiel, une institutrice primaire.
- à temps partiel, une institutrice maternelle.

**30. Personnel enseignant – Demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles**

- à temps plein, une institutrice primaire.

**31. Personnel enseignant – Demandes de prestations réduites pour convenances personnelles**

- une maîtresse spéciale de religion catholique.
- à mi-temps, une institutrice primaire.

**32. Approbation du projet de PV de la séance à huis clos du 23 juillet 2009**

Le Secrétaire communal,

P. BLONDEAU